

**MANDAT AUX FINS DE SAISINE DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, DU PREMIER MINISTRE,
DU CONSEIL D'ETAT ET/OU DU CONSEIL
CONSTITUTIONNEL**

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOMS :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

DOMICILE :

NATIONALITE :

PROFESSION :

DONNE MANDAT à Maître Philippe KRIKORIAN, Avocat au Barreau de Marseille, dont le Cabinet est sis 14, Rue Breteuil 13001 MARSEILLE, adresse postale BP 70212 – 13178 MARSEILLE CEDEX 20 - Tél. 04 91 55 67 77, Fax 04 91 33 46 76, courriel Philippe.KRIKORIAN@wanadoo.fr, site Internet www.philippekrimorian-avocat.fr aux fins de saisine:

1°) de Monsieur le Président de la République, titulaire, en vertu de l'article 89, alinéa 1er de la Constitution du 04 Octobre 1958, de l'initiative de la révision de la Constitution, concurremment avec les membres du Parlement, d'une demande de dépôt, sur proposition de Monsieur le Premier ministre,

1-a°) d'un projet de loi constitutionnelle relative à la reconnaissance à l'Avocat de son statut constitutionnel de défenseur et tendant à l'instauration d'une garantie des droits effective (v. site internet de Maître Philippe KRIKORIAN, www.philippekrimorian-avocat.fr);

.../...

1-b°) d'un projet de loi organique sur la profession d'Avocat;

2°) du Conseil d'Etat, du Conseil Constitutionnel ou de toute autre juridiction compétente, d'un recours pour excès de pouvoir dirigé contre le refus implicite ou explicite qui serait opposé par Monsieur le Président de la République et/ou Monsieur le Premier ministre aux demandes susvisées, de même que de toutes questions prioritaires de constitutionnalité et de tous autres moyens de droit ou de fait ;

J'ai pleine connaissance, dès lors, du **risque de déclaration d'irrecevabilité, d'incompétence, de non-admission, ou de rejet au fond** du recours, de même que du **risque de condamnation à indemnité** au titre des **dépens** et des **frais non compris dans les dépens**, sur le fondement des articles **L. 761-1** et **R. 761-1** du Code de justice administrative.

Je reconnais, en outre, avoir pris connaissance des dispositions de l'article **R. 741-12** du Code précité dont les termes sont reproduits ci-après :

« Le juge peut infliger à l'auteur d'une requête qu'il estime abusive une amende dont le montant ne peut excéder 3 000 € »

Fait à

le

Mention manuscrite « *Bon pour mandat* »
et signature

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

(1) Rayer les mentions inutiles